

Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé

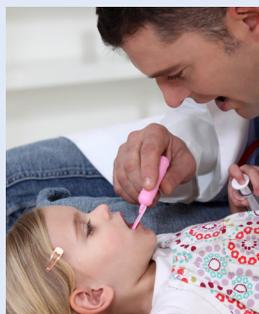
Service public du Département, la PMI-PS consiste à mettre en place des mesures de prévention précoce médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé, gratuites et accessibles à tous. Cette mission est confiée au pôle de la PMI-PS, dont les médecins, sages-femmes et infirmières-puéricultrices sont au service des Haut-Savoyards dans les 30 Pôles Médico-Sociaux et les 6 Relais Médico-Sociaux du territoire.

La Protection Maternelle et Infantile

■ **Le médecin de PMI** accueille les enfants jusqu'à 6 ans lors de consultations : il s'assure de leur développement harmonieux, sur le plan physique, psychomoteur et affectif. Il effectue les vaccinations, conseille les parents sur les soins, l'allaitement, l'alimentation, le sommeil... et oriente si nécessaire vers une prise en charge spécialisée. Il intervient aussi lors des bilans médicaux effectués en écoles maternelles pour les enfants de 3 à 4 ans.

■ **La sage-femme de PMI** intervient en consultation et au domicile des femmes enceintes pour la surveillance de la grossesse, en lien avec les médecins traitants et les équipes hospitalières. Cet accompagnement s'adresse particulièrement aux femmes qui rencontrent des difficultés médicales ou sociales menaçant le bon déroulement de leur grossesse. La sage-femme de PMI conseille également les femmes et les jeunes filles dans le choix de leur contraception notamment dans le cadre de leur activité en Centres de Planification et d'Éducation Familiale.

■ **La puéricultrice de PMI** est à la disposition de tous les parents, avant et dès la naissance de leur enfant. Visite durant le séjour en maternité, premiers conseils sur l'allaitement, soins aux bébés, diététique, éveil de l'enfant. Elle peut proposer des visites à domicile et intervient lors de permanences de puériculture, consultations avec le médecin de PMI, et lors des bilans de santé en école maternelle (dépistages sensoriels...).



L'accueil de la petite enfance

■ **Le Département** délivre les agréments pour autoriser l'accueil des enfants au domicile des assistants maternels et familiaux ou en maison d'assistants maternels.

Ces agréments déterminent les modalités d'accueil (nombre d'enfants, horaires...).

■ Le pôle PMI-PS du Département

donne un avis technique sur les projets de création ou d'extension des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (multi-accueil, micro-crèche, halte-garderie, garderie périscolaire, centre de loisirs). Le Président du Département donne ensuite son avis ou son autorisation à l'ouverture de la structure.



La Promotion de la Santé

■ Planification et éducation familiale

Dans les centres de planification et d'éducation familiale (situés dans les hôpitaux et dans certains Pôles Médico-Sociaux du département), des conseillères conjugales, des médecins, des sages-femmes vous accueillent en toute confidentialité et dans le respect de chacun, sans juger, pour des entretiens de conseil conjugal et familial, des consultations médicales (contraception, grossesse...), des échanges d'informations.

Ce service est gratuit pour les mineurs et les personnes sans couverture sociale.

■ Vaccinations

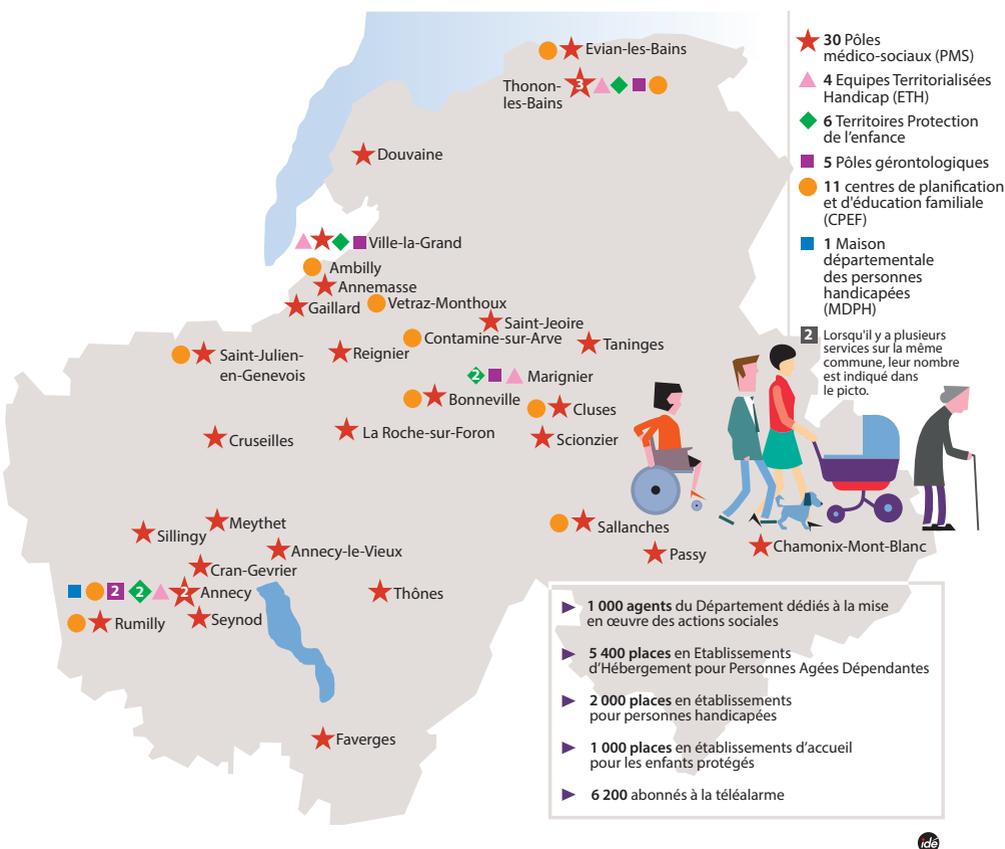
Les vaccinations sont destinées à favoriser la prévention des maladies infectieuses. Le Département propose des séances gratuites de vaccination et d'information santé dans les collèges, ainsi que des vaccinations gratuites dans ses différentes consultations.

■ Éducation à la santé

Le Département coordonne des collectifs éducation à la sexualité et organise des actions à destination de tous publics.



Les services médico-sociaux en Haute-Savoie



30 Pôles Médico-Sociaux et 6 Relais Médico-Sociaux

attachés à l'une des 4 circonscriptions d'actions médico-sociales du Département :

Bassin annécien

T / 04 50 33 20 00

Chablais

T / 04 50 81 89 00

Genevois français

T / 04 50 37 53 26

Arve - Faucigny - Mont-Blanc

T / 04 50 47 63 00

